

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	52
Pouvoirs .....	6
Total votants .....	58

**Affaire n°066/11-2021**

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES  
DECHETTERIES – ARTICLES 3, 4 ET 6

**NOTA :**

Le président certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché au siège du syndicat à  
Tournan-en-Brie, le 16/11/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 8 novembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 octobre 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):  
Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Yannick PONCE, François WARMEZ, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Armando OURSEL, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):  
Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONNAZO, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Ludovice POUILLLOT, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, Pascal COISY, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Saout à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Oursel, (CAPVM)
- de M. Herry à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond (excusé), Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux (excusée), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Meudec (excusé), Deborah Bernard (excusée), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : André Lefrançois, Denis Thouvenot (excusé)

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Pierre Vasseur (excusé).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Jean-Marie Chavance .

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard (excusé), David Vicente (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot (excusé), François Moratille, Philippe Louise Dit Mauger.

---

## **066. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES**

Il est exposé que le retour d'expérience du gardiennage en régie des déchetteries depuis le 29 avril 2021 a conduit à un réajustement de 3 articles du règlement intérieur des déchetteries :

**Article 3 – Conditions d'accès :**

Suite à des abus répétitifs et des inscriptions incohérentes, le mail de confirmation d'enregistrement qui stipulait qu'il était possible d'effectuer un premier dépôt avant de recevoir la carte a été modifié . Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les administrés doivent attendre de recevoir la carte pour se rendre sur les déchetteries.

**Article 4 – Personnes empêchées :**

A cet article est ajouté le fait que la personne rendant service est ajoutée sur la carte d'accès de la personne empêchée et qu'elle doit présenter la carte d'accès de la personne empêchée et sa propre carte d'identité pour accéder aux déchetteries.

**Article 6 – Personnes décédées :**

A ce jour le règlement indique que les familles peuvent déposer les déchets pendant une durée de 2 ans. Cette durée est réduite à 1 an.

*Sur proposition du Président,*

*Vu la délibération n° 061/06-2021 portant sur l'adoption du règlement intérieur des déchetteries,*

*Vu le projet du règlement intérieur des déchetteries modifié (en annexe),*

*Entendu les motifs,*

Le Comité Syndical **APPROUVE** les modifications des articles ci-dessus et par conséquent, la nouvelle version du règlement intérieur des déchetteries

Voix contre : 1

**Délibération adoptée à la majorité.**

pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 9 novembre 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*